DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

## REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-127 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**COMMUNE DE CASTELNAUDARY** 

Matière : FINANCES LOCALES

Sous matière : DECISIONS BUDGETAIRES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET:** ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE **D'EVALUATION** DES CHARGES TRANSFEREES SUITE AU TRANSFERT DE CHARGES LIE **AU SECTEUR** ADOS ET JEUNESSE DE LA VILLE DE CASTELNAU-DARY A LA

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

CCCLA

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 03 MAI 2023

AFFICHAGE EN DATE DU: 03 MAI 2023

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 23 MAI 2023 Séance du Conseil Municipal du mardi 16 mai 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

## **Procurations:**

Brigitte BATIGNE À Michel RATABOUIL, Pierre BARBAUD À Patrick MAUGARD, Régine SURRE À Jacqueline RATABOUIL,

Nicolas ASENSIO-VERGNES À Javier DE LA CASA,

Delphine SANTINI À Hélène GIRAL,

Préscillia GRANIER À Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,

Adrien ROUZAUD À Jean-François VERONIN-MASSET.

Absents excusés: Karole CAFFIER, Martine LACOMBE

Secrétaire: Bruno PERLES

Vu la délibération n°2023-005 en date du 29 mars 2023 du conseil communautaire portant approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de la ville de CASTELNAUDARY à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois (CCCLA),

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, ledit rapport doit être adopté, dans un délai de trois mois suivant sa transmission, par délibérations concordantes à la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux, ou bien les 2/3 de la population représentant la moitié des conseils municipaux,

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de la ville de CASTELNAUDARY à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de charges lié au secteur ados et jeunesse de CASTELNAUDARY.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 16 mai 2023

Patrick MAUGARD

Le\Maire,

Ampliation faite le 23 MAI 2023

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le : 2 2 MAI 2023

Par publication le: 2 3 MAI 2023

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le 23 MAI 2023

ID: 011-211100763-20230516-DB2023127-DE